

Type de zone	Secteurs et zones	Description
Zones Urbaines	UA	Noyau urbain historique des communes, caractérisé par un bâti ancien. La zone présente un caractère résidentiel mais est multifonctionnelle : elle accueille des équipements, des services, des activités, des commerces.
	UAa	Secteur à prescriptions particulières : secteur où l'évolution des habitats n'est pas soumise à un contrôle d'un plan d'occupation des sols.
	UB	Extensions résidentielles à dominante habitat.
	UBc	Extensions résidentielles principalement composées de quartiers résidentiels pavillonnaires.
	UC	Secteur à prescriptions particulières.
	UCa	Extensions résidentielles à vocation mixte habitat et activités.
	UCb	Zone de crise. Des prescriptions particulières sont mises en place pour assurer la préservation patrimoniale de ces ensembles architecturaux.
	UCc	Trois secteurs sont définis pour leur caractère des caractéristiques des différents quartiers de caractère de terrain.
	UD	Zone d'habitations de grande hauteur.
	UE	Zone d'équipements publics.
Zones d'Urbanisme	UH	Zone d'activités hospitalières et médico-sociales.
	UI	Zone de terrains d'agencement et de jardins attelés à l'habitat existant. Zone mixte destinée pour éviter les constructions en seconde ligne. Ces secteurs permettent la construction d'une parcelle.
	UT	Zone à vocation touristique.
	UX	Zone d'activités économiques à vocation majoritairement artisanale.
	UYa	Zone d'activités économiques à vocation majoritairement commerciale.
	UYb	Zone d'activités économiques à vocation majoritairement industrielle où la hauteur est encadrée par des prescriptions.
	UZ	Zone d'activités économiques à vocation majoritairement tertiaire.
	UAU	Zone à urbaniser à court terme destinée à accueillir principalement de l'habitat.
	1AU	Zone à urbaniser à court terme destinée à accueillir des équipements publics.
	1AUX	Zone à urbaniser à court terme destinée à accueillir des activités économiques artisanales.
Zones d'Urbanisme	2AU	Zone à urbaniser à court terme destinée à accueillir des activités économiques tertiaires.
	1A12m	Zone à urbaniser à court terme destinée à accueillir des équipements publics (mobilité liée à la zone d'activités économiques tertiaires de Braslav Forêt).
	2AU	Zone à urbaniser à long terme destinée à accueillir principalement de l'habitat.
	2AUX	Zone à urbaniser à long terme destinée à accueillir des activités économiques.
	ZA	Zone agricole destinée à l'installation, au développement et à la diversification des exploitations agricoles.
	AF	Zone agricole - Secteur particulier de diversification
	AI	Zone agricole insécable.
	Alc	Secteur agricole où l'activité extractive est autorisée par arrêté préfectoral.
	Am	Secteur agricole où seules les constructions de type terres et tunnels sont autorisées.
	AS	Zone agricole préservée au regard des enjeux environnementaux.
Zones Agricoles	N	Zone naturelle.
	NA	La zone permet l'ouverture des habitations isolées qui s'y trouvent.
	Na	Zone dédiée à la construction d'abris pour animaux non agricoles.
	Nasro	Zone de l'adoption.
	NC	Zone centrale.
	NE	Zone d'équipements publics isolés.
	NF	Forêts et bois.
	NFc	Secteur naturel réservoir où l'activité extractive est autorisée par arrêté préfectoral.
	NHA	Habitat isolé nécessitant des prescriptions particulières.
	NHB	Habitat isolé nécessitant des prescriptions particulières.
Zones Naturelles	NH	Terrains familiaux.
	NHx	Habitat isolé nécessitant des prescriptions particulières.
	Nix	Espaces verts urbains / îlots verts. Zone où seuls les aménagements publics (aires de jeux, cheminement, ...) sont autorisés.
	NJ	Zone de jardins situés en fond de parcelle. Cette zone permet la construction d'aires de jardins. Elle s'adapte par la construction de piscine.
	Np	Jardins potagers / pépinières / jardins urbains.
	Np	Zone d'habitat résidentiel nécessitant des prescriptions particulières.
	Ns	Zone de loisirs à vocation culturelle ou sportive.
	NLS	Zone de loisirs à vocation culturelle ou sportive à enjeux environnementaux.
	NM	Terrains militaires.
	NS	Zones sauvegardées (recoupement des constructions et le changement de destination des constructions existantes) à vocation techniques ou sanitaires (évaluation des risques insuffisant, etc.).
Zones Naturelles	NT	Zone industrielle à fort enjeu environnemental.
	NT	Activités touristiques en zone naturelle.
	NTI	Secteur du Fort Pélissier.
	NTS	Secteur de la salle de spectacle de Banière sur-Madon.
	Nv	Zone de vergers.
	NXA	Activités économiques isolées à vocation artisanale.
	NXB	Activités économiques isolées à vocation commerciale.
	NXC	Activités économiques isolées à vocation artisanale.
	NXD	Activités économiques isolées à vocation commerciale.
	NXE	Activités économiques isolées à vocation commerciale.

LEGENDE :

- | | | |
|--|--|---|
|  <p>Éléments bâtis
(Art. L151-19 du CU)</p> | <p>Éléments remarquables du patrimoine architectural et paysager à protéger (Art. L151-25 du CU)</p> | <p>Emplacement réservé</p> |
|  <p>Éléments végétaux
(Art. L151-22 du CU)</p> | | <p>■ Recul obligatoire des constructions</p> |
| <p>Espace Boisé Classé</p> | | <p>▲▲ Alignement des façades principales</p> |
| <p>Sentier à protéger (dont PD/PIR)</p> | | <p>■ Zone d'implantation obligatoire des façades principales</p> |
| <p>Recul vis-à-vis de la forêt</p> | | <p>■ Zone d'implantation obligatoire des constructions</p> |
| <p>— Linéaire de protection artisanal et commercial</p> | | <p>■ Secteur concerné par une OAP</p> |

maître d'ouvrage :

**PLU intercommunal
Communauté de Communes
de Moselle et Madon**

Commune de
MARTHEMONT

REGLEMENT GRAPHIQUE

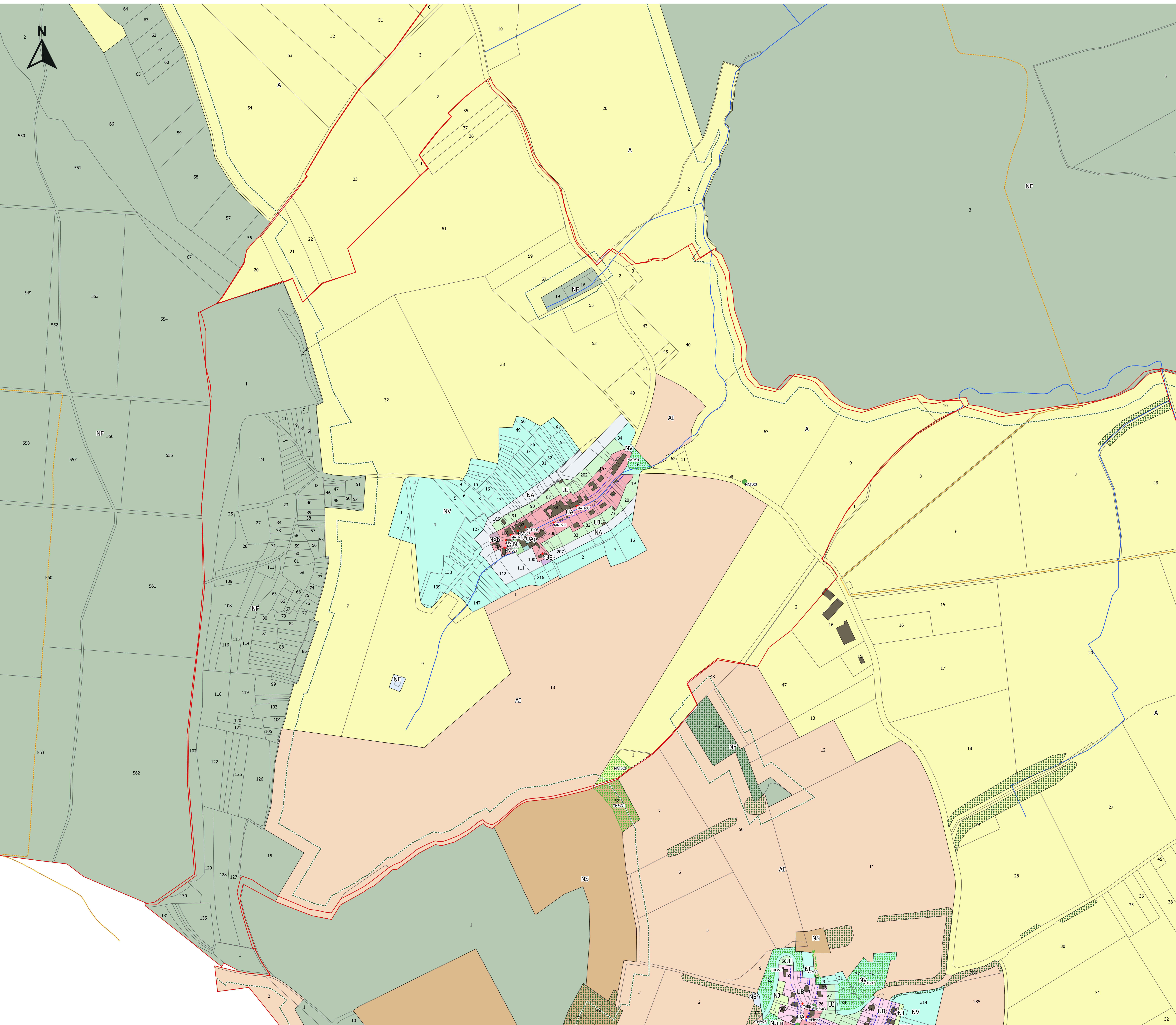
Dossier approuvé

Echelle : 1/1000

**Document conforme à celui annexé à la délibération
du Conseil Communautaire du 22 Mai 2025
portant approbation de l'élaboration du PLUi.**

Le président :





Type de zone	Zones et secteurs	Description
U Zones Urbaines	UA	Noyau urbain historique des communes, caractérisé par un bâti ancien dense. La zone présente un caractère résidentiel mixte et multifonctionnel - elle accueille des équipements, des services, des activités, des commerces...
	UAp	Secteur à prescriptions particulières : secteur où l'évolution des bâtiments n'est pas autorisée pour tenir compte d'un aléa identifié.
	UB	Estimations récentes à dominante "habitat". Ces zones multifonctionnelles, sont principalement composées de quartiers résidentiels pavillonnaires.
	UBc	Secteur à prescriptions particulières.
	UBx	Extensions récentes à vocation mixte habitat et activités.
	UCa	Zones de cœurs. Des prescriptions particulières sont mises en place pour assurer la préservation patrimoniale de ces ensembles architecturaux.
	UCb	Trois secteurs sont définis pour tenir compte des caractéristiques des différents quartiers de celle du territoire.
	UCc	
	UD	Zone d'habitations de grandes hauteurs.
	UE	Zone d'équipements publics.
	UH	Zone d'activités hospitalières et médico-sociales.
	UJ	Zone de limites d'équipement et de jardins situés à l'arrière d'habitations. Zone mise en place pour éviter les constructions en seconde ligne. Ces secteurs permettant la construction d'une piscine.
	UT	Zone à vocation touristique.
	UX	Zone d'activités économiques à vocation majoritairement artisanale.
	UXc	Zone d'activités économiques à vocation majoritairement commerciale.
	UYa	Zone d'activités économiques à vocation majoritairement industrielle ou la hauteur n'est pas limitée.
	UYb	Zone d'activités économiques à vocation majoritairement industrielle ou la hauteur est encadrée par des prescriptions.
	UZ	Zone d'activités économiques à vocation majoritairement tertiaire.
AU Zones A Urbaniser	1AU	Zone à urbaniser à court terme destinée à accueillir principalement de l'habitat.
	1AUJ	Zone à urbaniser à court terme destinée à accueillir des équipements publics.
	1AUJE	Zone à urbaniser à court terme destinée à accueillir des activités économiques artisanales.
	1AUJX	Zone à urbaniser à court terme destinée à accueillir des activités économiques tertiaires.
	1AUZ	Zone à urbaniser à court terme destinée à accueillir des aménagements pour la mobilité liée à la zone d'activités économiques tertiaires ou tertiaires.
	1AUZm	Zone à urbaniser à long terme destinée à accueillir principalement de l'habitat.
	2AU	Zone à urbaniser à long terme destinée à accueillir des activités économiques.
A Zones Agricoles	A	Zone agricole destinée à l'installation, au développement et à la diversification des exploitations agricoles.
	AF	Zone agricole - Secteur particulier de diversification.
	AI	Zone agricole inconstructible.
	Alc	Secteur agricole où l'activité extractive est autorisée par arrêté préfectoral.
	Alm	Secteur particulier où seules les constructions de type serres et tunnels sont autorisées.
	AS	Zone agricole préservée au regard des enjeux environnementaux.
	N	Zone naturelle.
N Zones Naturelles	NA	La zone permet l'évolution modérée des habitations isolées qui s'y trouvent.
	NA	Zone dédiée à la construction d'abris pour animaux non agricoles.
	Naeo	Zone de l'aérodrome.
	NC	Zone carrossable.
	NE	Zone d'équipements publics isolés.
	NF	Forêts et bois.
	NFc	Secteur naturel forestier où l'activité extractive est autorisée par arrêté préfectoral.
	NHA	Habitat isolé nécessitant des prescriptions particulières.
	NHB	Habitat isolé nécessitant des prescriptions particulières.
	NHF	Terrains familiaux.
	NHX	Habitat isolé nécessitant des prescriptions particulières.
	Niv	Espaces verts urbains / îlots verts. Zone où seuls les aménagements publics (aires de jeux, bancs, cheminements...) sont autorisés.
	NJ	Zone de jardins situés en bord de parcelle. Cette zone permet la construction d'abris de jardins. Elle n'autorise pas la construction de piscine.
	NJp	Jardins partagés / plots / jardins ouvriers.
	NK	Zone n'autorisant que l'aménagement d'aire de stationnement.
	NL	Zone de loisirs à vocation culturelle ou sportive.
	NLs	Zone de loisirs à vocation culturelle ou sportive à enjeux environnementaux.
	NM	Terrains militaires.
	NP	Zones sauvegardées où l'évolution des constructions et le changement de destination sont interdits pour des raisons techniques ou sanitaires (concordement aux réseaux existants, etc.).
	NS	Zone naturelle à fort enjeux environnementaux.
	NT	Activités touristiques en zone naturelle.
	NTT	Secteur du Fort Pélissier.
	NTs	Secteur de la salle de spectacles de Barville-sur-Madon.
	NV	Zone de vergers.
	NXd	Activités économiques isolées à vocation animales.
	NXc	Activités économiques isolées à besoin particulier.
	NXp	Activités économiques isolées n'ayant aucune possibilité d'extension.

LEGENDE :

- Eléments bâtis (Art. L151-19 du CU)
- Eléments végétaux (Art. L151-23 du CU)
- Espace Boisé Classé
- Sentier à protéger (dont PDIPR)
- Recul vis-à-vis de la forêt
- Linéaire de protection artisanal et commercial

- Eléments remarquables du patrimoine architectural et paysager à protéger

- Emplacement réservé
- Recul obligatoire des constructions
- Alignement des façades principales
- Zone d'implantation obligatoire des façades principales
- Zone d'implantation obligatoire des constructions
- Secteur concerné par une OAP

maître d'ouvrage :



PLU intercommunal
Communauté de Communes
de Moselle et Madon

Commune de
MARTHEMONT

REGLEMENT GRAPHIQUE

Dossier approuvé Echelle : 1/3000

Document conforme à celui annexé à la délibération
du Conseil Communautaire du 22 Mai 2025
portant approbation de l'élaboration du PLUi.

Le président : 